



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CNAF

Question écrite n° 70475

## Texte de la question

M. Philippe Tourtelier \* souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'inquiétude des caisses d'allocations familiales et en particulier de la CAF d'Ille-et-Vilaine suite au retard dans la négociation de la convention d'objectifs et de gestion de la branche famille. En effet, faute de cadrage national, aucun budget n'a pu encore être présenté et voté par le conseil d'administration de la CAF d'Ille-et-Vilaine. De ce fait, aucune subvention n'a pu être accordée depuis le début de l'année aux collectivités locales et aux associations. Alors que depuis six ans les pouvoirs publics ont considéré comme prioritaires l'accueil des jeunes enfants et le développement des activités péri-scolaires et ont donc incité les caisses d'allocations familiales à accélérer leur soutien aux projets locaux, en investissement comme en fonctionnement, les orientations financières évoquées actuellement au niveau national ne permettent pas d'assurer que les engagements pris au niveau local pourront être tenus. Si les propositions budgétaires actuelles n'évoluaient pas, les caisses d'allocations familiales pourraient même être contraintes de réduire leur participation malgré leurs engagements contractuels. Aussi, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour que la convention d'objectifs et de gestion soit signée dans les meilleurs délais et pour que les caisses d'allocations familiales obtiennent les moyens nécessaires pour préserver et pérenniser leur politique sociale en faveur des enfants et des familles.

## Texte de la réponse

Les négociations menées par la Caisse nationale d'allocations familiales et l'État ont abouti à la signature, le 26 juillet 2005, de la convention d'objectifs et de gestion 2005-2008. Ainsi, pour la période 2005-2008, les ressources du FNAS augmentent de 7,5 % par an, soit une augmentation de plus de 30 % sur la période. Ce sont ainsi 2,4 milliards d'euros supplémentaires qui sont affectés à l'action sociale de la branche famille. Les montants consacrés au FNAS auront ainsi presque doublé entre 2002 et 2008. Ces augmentations permettent de respecter l'ensemble des engagements déjà pris par les caisses, notamment auprès des collectivités locales et des centres sociaux. 26 000 places de crèches ont déjà été créées depuis 2002. 31 000 places supplémentaires le seront sur la période 2005-2008. 15 000 places de plus seront créées, conformément aux objectifs fixés par le Premier ministre. Aucune baisse n'est enregistrée sur les autres enveloppes du FNAS. À titre d'exemple, celle consacrée aux contrats temps libre augmentera de plus de 90 % entre 2004 et 2008, soit une augmentation moyenne annuelle de 17,42 %. Les financements seront orientés en priorité vers les territoires dont les besoins sociaux sont les plus importants, notamment ceux qui souffrent d'un retard en matière d'équipements pour la petite enfance. Ces engagements sont tenus et intégrés dans la convention d'objectifs et de gestion 2005-2008. Les engagements contractuels des CAF ne seront donc pas remis en cause. Ainsi, la politique familiale que le Gouvernement entend mener s'adaptera aux besoins des jeunes couples pour leur permettre d'avoir et d'élever le nombre d'enfants qu'ils souhaitent et de mieux concilier leur vie familiale et professionnelle.

## Données clés

Auteur : [M. Philippe Tourtelier](#)

**Circonscription** : Ille-et-Vilaine (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 70475

**Rubrique** : Prestations familiales

**Ministère interrogé** : santé et solidarités

**Ministère attributaire** : santé et solidarités

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 19 juillet 2005, page 7021

**Réponse publiée le** : 10 janvier 2006, page 334